



Délégation académique à l'action culturelle de Rouen

Tél. : 02 32 08 91 00

Courriel : daac@ac-rouen.fr

Natacha Petit

Responsable académique - Domaine Patrimoine-Musée

natacha-cecile.petit@ac-rouen.fr

Délégation académique à l'action culturelle de Caen

Tél. : 02 31 30 08 95

Courriel : daac@ac-caen.fr

Sophie Delauney

Professeur-relais Patrimoines

sophie.delauney@ac-caen.fr

« Révèle ton patrimoine ! » 2019 – 2020 Cahier des charges

ORGANISATEURS

Les Délégations académiques à l'action culturelle (DAAC) de la région académique Normandie renouvellent pour l'année scolaire 2019 - 2020 le dispositif « **Révèle ton Patrimoine !** ». Celui-ci s'intègre pleinement dans la démarche nationale portée par les ministères de la culture et de l'éducation nationale intitulée « **Levez les yeux !** ». Il s'inscrit également dans les nouveaux programmes de l'enseignement d'histoire des arts au lycée, dont l'une des composantes stipule la réalisation d'un projet collectif de classe, permettant aux élèves de se faire « médiateurs et passeurs de connaissances » autour d'un patrimoine de proximité.

DÉROULEMENT

Le projet est ouvert aux élèves des écoles* et des collèges, ainsi qu'aux lycéens des académies de Caen et de Rouen.

L'opération éducative « Révèle ton Patrimoine ! » 2019 - 2020 s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC). Elle vise à sensibiliser les élèves au patrimoine de proximité.

Les élèves participants sont invités à étudier un élément du patrimoine de leur environnement proche (ferme, puits, usine, église, école, maison, lavoir etc.) et à le présenter sous deux angles :

- Une approche documentaire sous forme d'un document au format pdf interactif ;
- Une approche sensible sous forme de création artistique.

Cette double approche implique une rencontre avec le lieu et une démarche interdisciplinaire. Elle permet l'acquisition de compétences et de repères culturels et fait des élèves les passeurs du patrimoine local.

Le projet peut être mené dans le cadre de la classe, d'un projet interdisciplinaire ou d'une activité organisée au sein de l'établissement (club photo...). Il suppose un travail collectif (groupe d'élèves ou classe entière). Plusieurs groupes d'élèves d'un même établissement peuvent participer, dans ce cas, chaque groupe révèle un patrimoine différent. Les classes de CM1 et CM2 désireuses de participer et de bénéficier de cet accompagnement doivent se rapprocher de leur collège de secteur.

Les élèves doivent impérativement réaliser **deux productions** :

1. La production documentaire

Elle adoptera, pour présenter le site choisi, un format pdf de 3 à 5 pages et comprendra :

- Une 1^{ère} de couverture illustrée par une photographie in situ du patrimoine, un plan de situation, la dénomination du patrimoine, les noms des élèves ou de la classe (noms, prénoms, niveau) et les coordonnées de l'établissement scolaire (nom, code postal, ville) ;
- D'autres photographies prises et légendées par les élèves ;
- Quelques éléments sur le lieu (situations géographique & historique, particularités architecturales & stylistiques, transformations...) ;
- D'éventuels témoignages, anecdotes, interviews (experts, usagers, témoins...), liens hypertextes renvoyant vers d'autres informations ;
- Les sources et références bibliographiques et sitographiques consultées.

Elle doit être réalisée à partir :

- De visites *in situ* afin de permettre une découverte physique et sensible du lieu par les élèves, dans le but d'en appréhender toutes les dimensions ;
- De rencontres avec des acteurs locaux du patrimoine : Ville d'art et d'histoire, C.A.U.E., Maison de l'architecture, Archives, Fondation du patrimoine, etc.
- De recherches documentaires

2. La production artistique

Les élèves, accompagnés par leurs enseignants, réaliseront une création originale qui peut être chorégraphique, littéraire, cinématographique, plastique, musicale, sonore, etc. Elle a pour objectif de « révéler » le patrimoine choisi, de le donner à voir.

La réalisation artistique sera captée sous forme d'images fixes ou animées. Elle sera présentée dans l'une des deux catégories suivantes :

- **Catégorie 1** : Images fixes (sténopé, tirage argentique ou numérique)
- **Catégorie 2** : Images animées - vidéo/film

Les smartphones actuels permettent de réaliser des photographies et vidéos de qualité.

Les équipes peuvent travailler avec du matériel spécialisé (appareils photo argentiques ou numériques, caméras vidéo, etc.). Plusieurs logiciels de montage sont accessibles gratuitement sur Internet.

Des exemples sont accessibles sur le site [Enseigner avec le numérique](#), proposé par la délégation académique au numérique éducatif (Dané) de l'académie de Rouen

ACCOMPAGNEMENT PAR UN PROFESSIONNEL

Les équipes pédagogiques qui souhaitent être accompagnées par un artiste, dans le champ retenu pour la création artistique, peuvent candidater afin d'obtenir un éventuel financement par les DAAC de 6 heures d'intervention (pour un montant maximum de 360 euros par projet).

- Elles doivent faire part de leur intention dans le formulaire d'inscription et joindre un document présentant le projet : élèves concernés, patrimoine(s) étudié(s), projet de création envisagé, type d'intervention professionnelle souhaité. Seront joints des photographies du site et les coordonnées des acteurs locaux qui seraient sollicités ;
- Un comité de sélection examinera les dossiers pour sélectionner les propositions les plus pertinentes (nombre de places limité) ;

- Chaque équipe retenue pourra proposer un artiste avec lequel elle souhaiterait travailler ou sera mise en contact avec un artiste proposé par les DAAC.

*** NB : les classes de CM1 et CM2 désireuses de participer au dispositif et de bénéficier le cas échéant d'un accompagnement sont invitées à se rapprocher de leur collège de secteur (liaison cycle 3).**

VALORISATION

Les productions documentaires et artistiques seront valorisées de la façon suivante :

- Mise en ligne sur les sites des établissements scolaires, sur les sites académiques, sur ceux des partenaires participants après validation par un jury d'experts ;
- Restitution publique (dans les sites étudiés ou dans d'autres lieux déterminés ultérieurement) lors de la 12^{ème} édition de la manifestation nationale **Pierres en Lumières** « 2020 ».

Les élèves seront invités à participer à cette soirée, en animant les visites ou lors d'une séance de projection des photographies et vidéos réalisées.

CALENDRIER PREVISIONNEL 2019 - 2020

- **Mercredi 9 octobre 2019** : clôture d'inscription pour une classe ou un groupe de travail ;
- **Jeudi 17 octobre 2019** : sélection des équipes pédagogiques et leurs élèves qui bénéficieront d'un accompagnement de 6 heures d'intervention d'un artiste ;
- **Novembre 2019 à mars 2020** : réalisation des images fixes et/ou animées des élèves, qui mettent en lumière par leur action artistique, une structure architecturale, un musée, un monument historique, un patrimoine bâti de proximité...
- **Jeudi 9 avril 2020** : envoi des visuels avec des fichiers nommés (titre - établissement – classes) comité de pilotage et sélection des visuels pour restitution.
- **Jeudi 30 avril 2020** : comité de pilotage et sélection des productions pour valorisation ;
- **Samedi 16 Mai 2020** : restitution des images fixes et/ou animées lors de la 12^{ème} édition de **Pierre en lumière** (sous réserve de confirmation de la date de l'événement).